

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2017

Étaient présents :

M. LEONHARDT, Mme DIARD, Mme MAZEAU, M. AMRANE, Mme SOL, M. DECOMBLE, Mme BOUCHON, M. GENDRE, Mme LELU VALNOT, M. ROGER, M. PETITTA, M. LAROSE, M. LIBANIO COUTINHO, Mme JAUNET, Mme VADROT, Mme GARCIA, M. VIMARD, M. DUPERRON, Mme DELEN, M. MOUCHEL, Mme CHERIF, M. LE MEUR, M. OBIANYOR, Mme CARCASSET, M. POUCH, M. ZLOWODZKI, M. LAMAOU, M. FOUILLEUL, Mme PETIT, Mme ESTEVE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

M. OUAREM (pouvoir à M. GENDRE), M. ZAOUI (pouvoir à M. ROGER), Mme DE JESUS CARLOS (pouvoir à M. AMRANE jusqu'au point n°4), Mme LEFORT (pouvoir à M. DUPERRON), Mme SOREL (pouvoir à M. VIMARD), Mme HUON (pouvoir à M. MOUCHEL), Mme ROLLY (pouvoir à M. POUCH), Mme GODAR (pouvoir à M. ZLOWODZKI jusqu'au point n°7), M. LAMAOU (pouvoir à M. ZLOWODZKI à partir du point n°8) M. PINTO CORDEIRO (pouvoir à Mme PETIT),

Absent

Mme Godar à partir du point n°8.

Monsieur le Maire constate que le quorum est réuni et déclare la séance ouverte à 20h40.

M. Le Maire a reçu des questions de M. Zlowodzki, celles-ci seront abordées au fur et à mesure du conseil

L'ordre du jour est approuvé.

Approbation du procès-verbal du 21 février 2017

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

1 -Compte rendu de Monsieur le Maire au Conseil de sa délégation de pouvoirs

Dans le cadre de sa délégation le Maire a signé 44 décisions au total :

- N° 2017/75 Signature de l'avenant n° 1 au contrat de location de locaux et d'un terrain à usage de parking sis 40 rue Danièle Casanova a Sainte-Geneviève-des-Bois avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne
- N° 2017/51 Formation du Personnel - AROEVEN
- N° 2017/52 Formation du Personnel - EFPR
- N° 2017/60 Formation du Personnel - ASPHODELE
- N° 2017/61 Formation du Personnel - D2B
- N° 2017/64 Formation du Personnel - AMAE Conseil
- N° 2017/49 Parcours de musique - Convention de partenariat avec l'association Genovezik
- N° 2017/55 Signature d'une convention de partenariat avec l'association Planète science
- N° 2017/65 Stages musicaux vacances de printemps 2017 - Convention de partenariat avec l'association Genovezik
- N° 2017/76 Signature d'une convention de partenariat avec la société CMM Events pour les vacances de printemps 2017
- N° 2017/66 Contrat avec EURL La Ferme de Tiligolo en vue d'un spectacle pour les enfants de la crèche collective du Parc
- N° 2017/62 Signature d'un contrat de cession avec la société JMD Production
- N° 2017/79 Signature de la convention de partenariat passée entre la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois et l'EHPAD La Maison Russe
- N° 2017/18 Cession d'un véhicule Renault Traffic immatriculé CH 455 NG à la SMACL année 2017
- N° 2017/20 Cession d'un véhicule Irisbus car Axer immatriculé 68 DZL 91 à Sanimax année 2017

- N° 2017/21 Cession d'un véhicule Renault CITE Express immatriculé 447 BTA 91 à Monsieur PASTRE Joël année 2017
- N° 2017/39 Convention de raccordement électrique en réseau pour l'agrandissement et la réhabilitation de l'école F. Buisson - Signature de contrat
- N° 2017/45 Restructuration et réhabilitation de l'ancienne piscine - Signature des marchés (lots 3,7,10 et 13)
- N° 2017/50 Animation d'une ferme pédagogique pour la 12ème Fête des Plantes 15 et 16 avril 2017 - Signature de contrat
- N° 2017/56 Dératisation - désourisation - désinsectisation des bâtiments communaux - Signature de marché
- N° 2017/59 La vérification et la maintenance réglementaire des équipements de sécurité incendie des bâtiments communaux - Signature de marché
- N° 2017/63 Signature d'une convention avec la société Agorastore - Société de courtage aux enchères pour matériels réformés
- N° 2017/69 Acquisition de quatre lave-linge - Signature de contrat
- N° 2017/80 Organisation des séjours d'été 2017 pour les enfants (3 lots) - Signature des marchés
- N° 2017/84 Fournitures scolaires, livres scolaires et non scolaires, fournitures pédagogiques - Signature des marchés
- N° 2017/86 Acquisition d'une thermocelleuse et d'un compresseur - Signature de contrat
- N° 2017/87 Vidage d'ossuaire - Signature de contrat
- N° 2017/90 Feu d'artifice avec prestation musicale - Signature de marché
- N° 2017/71 Avenant n° 2 à la convention relative à l'occupation du domaine public de la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois
- N° 2017/26 Création d'une régie de recettes à l'Espace Vie Associative
- N° 2017/27 Création d'une régie d'avances de l'Espace Vie Associative
- N° 2017/53 Abonnement au service Outil en ligne de gestion de dette et conseil stratégique dette de FCL Gérer la Cité
- N° 2017/70 Modification de l'acte de création de la régie de recettes des Fêtes et Cérémonies - Extension des modes de perception des recettes du Videz-vos-greniers
- N° 2016/306 Régie d'avances des Fêtes et Cérémonies - Suppression de la régie
- N° 2016/308 Régie de recettes des Fêtes et Cérémonies - Suppression de la régie
- N° 2017/47 Contrat de maintenance logiciel Salamandre avec la société Salamandre
- N° 2017/48 Contrat de maintenance progiciels comptabilité et ressources humaines avec la société CIRIL
- N° 2017/57 Contrat de maintenance et d'hébergement du logiciel Indeline Ressources Humaines avec la société Cegape
- N° 2017/58 Contrat d'abonnement de certificat électronique avec la société Docapost Fast
- N° 2017/72 Avenant au contrat d'assistance et de maintenance progiciels Concerto Opus avec la société Arpège
- N° 2017/73 Contrat de maintenance du logiciel GEODP avec la société ILTR
- N° 2017/74 Contrat d'abonnement pour la pack Stratégie salariale avec la société Adelyce
- N° 2017/77 Location et maintenance d'un terminal de paiement avec la société JDC
- N° 2017/85 Avenant au contrat de service Paybox system avec la société Arpège
- Les membres de l'assemblée prennent acte de la présentation de cette délégation de pouvoirs.

2- Mise à jour du tableau des effectifs

DECIDE de modifier comme suit le tableau des effectifs:

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		
Educateur de jeunes enfants	5	+1		6
TOTAL	5	+1		6

Cette délibération est adoptée par 35 voix pour et 4 abstentions (M. Zlowodzki, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit).

3 -Reprise de concessions en état d'abandon

DECIDE que les concessions en état d'abandon figurant sur la liste annexée sont reprises par la commune et que les terrains ainsi libérés seront affectés à de nouvelles concessions.

AUTORISE le maire à prendre tous actes à intervenir dans le cadre de la reprise puis de la réattribution des concessions abandonnées dont la liste est jointe à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par 38 voix pour et 1 voix contre (M. Zlowodzki).

4 -Sorties loisirs des retraités

FIXE comme ci-après le montant des participations financières des retraités pour ces sorties :

- Visite guidée du musée du Compagnonnage, déjeuner à l'Auberge de la Tuilerie, suivi de la visite du Château et jardin de Villandry

Mardi 4 juillet 2017, participation : 78,50 €

- Visite guidée, déjeuner et visite libre du parc France Miniature

Jeudi 14 septembre 2017, participation : 59 €

- Journée à la mer, participation : 32 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

21h13, arrivée de Mme De Jesus Carlos

5 -Règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfant

APPROUVE le règlement de fonctionnement modifié (joint en annexe) des établissements d'accueil de jeunes enfants : crèche collective du Parc, accueil familial, multi-accueils 60 et 20 places Copernic, halte-garderie du Parc, Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6 -Fixation de la participation des usagers aux accueils périscolaires maternels et élémentaires - Année 2017-2018

Augmentation de 1%

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour et 5 abstentions (M. Pouch, Mme Rolly, M. Zlowodzki, M. Lamaoui, Mme Godar) et 4 voix contre (M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit, Mme Esteve).

7-Fixation de la participation des usagers aux accueils de loisirs extra scolaires maternels et primaires - Année 2017-2018

Augmentation de 1%

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour et 5 abstentions (M. Pouch, Mme Rolly, M. Zlowodzki, M. Lamaoui, Mme Godar) et 4 voix contre (M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit, Mme Esteve).

21h37, départ de M. Lamaoui qui donne pouvoir à M. Zlowodzki

8 -Modification du règlement intérieur des accueils de loisirs

APPROUVRE le règlement intérieur modifié des accueils de loisirs.

Cette délibération est adoptée par 35 voix pour et 3 abstentions (M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit).

9 -Subvention demandée à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne suite à l'appel à projet fonds publics et territoire

AUTORISE la Commune à solliciter une subvention pour chaque fiche projet déposée auprès de la Caisse d'Allocation familiales (CAF) de l'Essonne et à percevoir l'aide financière.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

10 -Garantie d'emprunt de la réhabilitation de la résidence la Héronnière

Article 1 : La Commune de Sainte Geneviève des Bois accorde sa garantie à SA D'HLM FRANCE HABITATION, à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 7 290 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 61107 constitué de 2 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée, pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

La garantie d'emprunt est accordée sous réserve de la signature d'une convention de réservation entre la Commune de Sainte Geneviève des Bois et la SA D'HLM FRANCE HABITATION.

Cette délibération est adoptée par 33 voix pour et 2 abstentions (M. Zlowodzki, Mme Esteve) 3 voix contre (M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit).

11 -Garantie solidaire accordée à la SCCV Henri Sellier pour l'opération de construction de 34 logements collectifs en location-accession – rue Henri Sellier

La Société Civile à Capital de Vente HENRI SELLIER est constituée de la SA HLM ESSONNE HABITAT, de GEXIO, syndic de copropriété et de TERRALIA, constructeur du même groupe, le groupe ESSIA.

La SCCV HENRI SELLIER sollicite la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois afin d'obtenir une garantie solidaire dans le cadre de la construction de 34 logements collectifs en location – accession en PSLA (Prêt Social Location Accession), situés rue Henri Sellier.

Le Prêt Social Location-Accession est un dispositif d'accession à la propriété sécurisé. Il permet à des ménages modestes d'acquérir un logement neuf en se forgeant progressivement un apport personnel. L'accédant possède dans un premier temps le statut de locataire : il s'acquitte d'une redevance composée d'un loyer (part locative), pouvant donner droit à l'APL, et d'une épargne (part acquisitive). Au terme de cette première phase de 2 ans maximum, le ménage accédant peut lever l'option d'achat et commence alors à rembourser l'emprunt contracté.

En cas d'accident de la vie, dans les 15 ans, le ménage bénéficie d'une garantie de rachat et de relogement dans le parc HLM du bailleur.

Pour rappel, le projet global sur la rue Henri Sellier comprend les 3 projets suivants :

- Réhabilitation des 310 logements HLM existant construits dans les années 1960.
- Création de 40 logements locatifs sociaux, dont 50% adaptés au vieillissement.
- Un programme de 34 logements en location-accession avec un accès prioritaire aux locataires.

Il s'agit ici de garantir un prêt d'un montant de 4 775 000 € contracté auprès du CREDIT COOPERATIF pour une durée de 30 ans pour réaliser cette opération.

Cette délibération a été présentée et validée lors du Conseil Municipal du 21 février dernier. Un changement dans le montant du prêt sollicité auprès du Crédit Coopératif, motive le remplacement de la délibération du 21 février dernier.

Cette délibération est adoptée par 34 voix pour et 3 voix contre (M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit). M. Zlowodzki ne prend pas part au vote.

12 -Participation à l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

DECIDE de participer à la mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), dans le cadre de la convention de programme signée par Cœur d'Essonne Agglomération, l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), sous la forme d'une aide forfaitaire de 500 euros d'aide aux travaux,

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer le règlement d'attribution des aides communales et communautaires dans le cadre de l'OPAH,

Cette délibération est adoptée par 37 voix pour et 1 contre (M. Zlowodzki)

13 -Taxe locale sur la publicité extérieure - tarification 2018

Les tarifs appliqués pour l'année 2018, seront ceux de l'année 2017 augmentés de 0,6 % (source INSEE correspondant au taux de croissance)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

14 -Approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Cette délibération est reportée au conseil de juin.

15 -Engagement de la commune dans la charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les constructions illégales

DECIDE de s'engager dans la charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les constructions illégales signée le 6 décembre 2016.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

16 -Bilan activité foncière année 2016

Au cours de l'année 2016, ont été réalisées quatre cessions immobilières, correspondant aux ventes des logements communaux à Essonne Habitat, et quatre acquisitions à titre gratuit, correspondant aux marges de recul sur l'avenue Gabriel Péri, pour trois d'entre elles et une correspondant à un bien sans maître.

Les membres de l'assemblée prennent acte de cette communication.

17 - Avis sur le projet d'aménagement de la Liaison Centre Essonne et d'un site propre sur l'ex. RD 117 sur les communes de Sainte-Geneviève-des-Bois, du Plessis-Pâté, de Saint-Michel-sur-Orge et de Brétigny-sur-Orge

DECIDE d'émettre au regard du dossier d'enquête publique et de la procédure qui vient de se dérouler, notamment l'évaluation environnementale, un avis favorable au projet d'aménagement de la Liaison Centre Essonne et d'un site propre sur l'ex. RD 117 sur les communes de Sainte-Geneviève-des-Bois, du Plessis-Pâté, de Saint-Michel-sur-Orge et de Brétigny-sur-Orge

Cette délibération est adoptée par 36 voix pour et 2 abstentions (M. Zlowodzki, Mme Esteve).

18 -Contrat de territoire - Bilan de mi parcours - Approbation d'un bilan à mi-parcours du contrat de territoire entre la ville et le Conseil départemental de l'Essonne et demande de versement de la clause de revoyure

APPROUVE le bilan d'exécution à mi-parcours du contrat de territoire ci-annexé,

DECLARE remplir les conditions légales, pour le malus, en matière de mise en œuvre de :

- Respect de la loi SRU du logement social
- Accueil et habitat des gens du voyage
- Emploi des travailleurs handicapés

DECLARE respecter les quatre items suivants du label départemental pour le bonus :

- Un plan d'égalité femmes/hommes,
- Un plan de lutte contre les discriminations,
- L'adhésion au Fonds de Solidarité Logement,
- Une tarification sociale pour les services publics.

SOLLICITE du Département le versement de la somme de 396 167 € HT, correspondant au bonus eu égard au respect par la collectivité des conditions légales et des engagements volontaristes ci-dessus énoncés au prorata du montant des travaux présentés.

Cette délibération est adoptée par 35 voix pour 3 voix contre (M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit).

19 -Contrat de cohésion sociale et urbaine - Bilan de mi parcours - Approbation d'un bilan à mi-parcours du contrat de cohésion sociale et urbaine entre la ville et le conseil départemental de l'Essonne et demande de versement de la clause de revoyure

APPROUVE le bilan d'exécution à mi-parcours du contrat de cohésion sociale et urbaine ci-annexé,

DECLARE remplir les conditions légales, pour le malus, en matière de mise en œuvre de :

- Respect de la loi SRU du logement social
- Accueil et habitat des gens du voyage
- Emploi des travailleurs handicapés

DECLARE respecter les quatre items suivants du label départemental pour le bonus :

- Un plan d'égalité femmes/hommes,
- Un plan de lutte contre les discriminations,
- L'adhésion au Fonds de solidarité Logement,
- Une tarification sociale pour les services publics.

SOLLICITE du Département le versement de la somme de 205 208 €, correspondant au bonus eu égard au respect par la collectivité des conditions légales et des engagements volontaristes ci-dessus énoncés au prorata du montant des travaux présentés.

Cette délibération est adoptée par 35 voix pour 3 voix contre (M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit).

20 -Augmentation du capital de la SORGEM

APPROUVE les modifications du capital social de la société anonyme SORGEM telles qu'envisagées par son conseil d'administration du 19 avril 2017 consistant en :

Une augmentation de capital en numéraire de 750 750 € (dont 264 264 € de valeur nominale et 486 486 de prime d'émission), portant ainsi le capital social de la société de 1 078 000 € à 1 342 264 €, par l'émission de 3 003 actions nouvelles au prix d'émission de 250 € (dont 88 € de valeur nominal et 162 € de prime d'émission) réservée à :

- o Cœur d'Essonne Agglomération à hauteur de 923 actions
- o Groupe Plurial à hauteur de 900 actions
- o Groupe Essia à hauteur de 1 180 actions

DECIDE de renoncer à son droit préférentiel de souscription.

DECIDE d'approuver l'augmentation de capital par incorporation des réserves, des reports à nouveau et des primes d'émission, d'une somme totale 1 296 505 € portant le capital social à 2 638 769 € par augmentation de la valeur nominale des 15 253 actions de 88 € à 173 €.

DECIDE d'approuver la nouvelle rédaction des statuts de la société et en particulier de l'article « capital social »

DECIDE de charger ses représentants à l'assemblée générale extraordinaire de la SEM SORGEM de se prononcer favorablement sur l'augmentation de capital en numéraire et l'augmentation de capital par incorporation de réserves, des reports à nouveau et des primes d'émissions

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour, 5 voix contre (M. Zlowodzki, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit, Mme Esteve).

Ms LEONHARDT, PETTTA et AMRANE ne prennent pas part au vote

La séance est levée à 00h00.

Sainte-Geneviève-des-Bois, le

Le présent extrait a été affiché ce jour à proximité de la porte de la Mairie en exécution des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Président de Cœur d'Essonne Agglomération,

Olivier LEONHARDT